

DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Cette formation a été remplacée par la formation APA11 Dématérialisation des marchés publics de A à Z

1JOUR, 7 HEURES

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

CODE: MP74

Objectifs de la formation

Appréhender la réglementation spécifique de la dématérialisation des marchés publics

Définir les notions de certificat électronique et de signature numérique

Sécuriser son marché public en respectant ses obligations dans le cadre d'une procédure de dématérialisation

Public concernés

 Agent et cadre du secteur public amené à rédiger, passer et exécuter des marchés publics et souhaitant mettre en œuvre une procédure de dématérialisation des marchés publics

Critères d'admission

Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

Avoir de bonnes connaissances en marché public

Tarifs

■ Tarif général: 895,00 €HT

Cerner les principaux aspects de la dématérialisation

- Retours d'expérience suite à la mise en place de la dématérialisation
- Bien définir la notion de dématérialisation

- Etablir la liste exhaustive des documents concernés par la dématérialisation
- Analyse des textes et jurisprudences en vigueur

Maîtriser les principes de sécurité et confidentialité préalables à toute procédure de dématérialisation

- Les éléments de sécurisation indispensables
- Vérifier l'identité : procédures d'identification et d'authentification
- Comment préserver la confidentialité et l'intégrité des échanges
- Garantir la traçabilité des événements, la consultation des éléments de preuves et la présomption de preuves
- Assurer la confidentialité des informations transmises

Quels sont vos devoirs et obligations dans le cadre d'une procédure de dématérialisation

- Clarifier le périmètre de la dématérialisation : Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) et Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- Quelles sont les obligations inscrites dans le Code de la commande publique : qui sont les acheteurs publics concernés/exclus
- Quelles sont les obligations des entreprises soumissionnaires : responsabilité du pouvoir adjudicateur et de l'opérateur économique

Dates

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.